

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 5 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le cinq décembre

CANTON  
Albi-Sud

*Nombre de conseillers*

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIÈS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 28 novembre 2022**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Présents 7

Votants 8

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX, Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL et David FERRÉ.

Excusés : Bruno GASCON, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, Raymond CHAPPERT, Valérie JACQUET et Florence VOGEL

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS  
(2022-2022)**

**Monsieur le Maire expose :**

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès a été renouvelée pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Au vu de cette convention, les versements se font en trois fois comme suit :

- un premier versement à hauteur de 34% en septembre,
- un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et
- un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

**Le Conseil Municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2022-2023, les subventions suivantes :

- **34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2022 :** 14 280 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2023 :** 13 860 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en mars 2023 :** 13 860 € ;

**TOTAL :** 42 000 €

**CONFIE** à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal, à l'article 6574.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 081-218102747-20221205-CM05122022\_2-DE

**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès,  
le 5 décembre 2022**

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL

Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

**Transmise en Préfecture et mise en ligne le**

**13 DEC. 2022**